#### Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 1er mars 2010 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 23 février 2010 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

\_\_\_\_\_

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Bouzerda secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

-----

#### Appel nominal

Présents: M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévèque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenauer, M. Tête, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Rivoire, Mme Frih, M. Hélal, Mme Chevassus Masia, M. David, M. Turcas, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet.

<u>Absents excusés :</u> M. Broliquier, Mme Dognin-Sauze, Mme Perraud, Mme Pierron.

**Dépôts de pouvoirs** : M. Royer, Mme Deharo, M. Fournel, Mme Gay ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Broliquier, Mme Dognin-Sauze, Mme Perraud, Mme Pierron.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Flaconnèche, M. Coulon, Mme Gelas, M. Hamelin, Mme Hajri, M. Havard, Mme Reynaud ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Bolliet, M. Daclin, Mme Gleize, M. Huguet, M. Julien-Laferrière, Mme Nachury, M. Nardone.

\_\_\_\_\_

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

-----

#### Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2010

M. LE MAIRE: Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2010 paru au Bulletin Municipal Officiel du 15 février 2010. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

-----

# Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 22 février 2010.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

\_\_\_\_\_

#### Désignation des secrétaires

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, pour le dépouillement des élections qui vont suivre, je vous propose de désigner les trois élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin pour assurer les fonctions de secrétaire de notre assemblée, soit :

- Najat Vallaud Belkacem
- Karim Hélal
- Fouziya Bouzerda

Il n'y a pas d'opposition?

(Adopté.)

#### Désignation de représentants dans divers organismes

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : « ....qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. .... »

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour l'ensemble de ces désignations :

Y-a -t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ? (Adopté à l'unanimité)

....

## Désignation d'un représentant au Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon

M. LE MAIRE: Suite à la fusion des deux écoles normales supérieures de Fontenay –Saint Cloud et Lyon, le décret n° 2009-1533 du 10 décembre 2009, fixe les nouvelles règles d'organisation de l'école normale supérieure de Lyon.

De ce fait, un nouveau Conseil d'Administration sera constitué comprenant entre autre, un représentant de la collectivité territoriale.

Par délibération du 26 mai 2008, nous avions désigné Jean-François Arrue pour nous représenter au sein de cet Etablissement.

Je vous propose à nouveau la candidature de : Jean-François Arrue pour siéger au Conseil d'Administration de l'ENS Lyon.

Y-a-t-il d'autre candidature ? M. Arrue est donc désigné.

\_\_\_\_\_

### Questions écrites du 1<sup>er</sup> arrondissement relatives :

### a) au projet d'aménagement global du bas des Pentes de la Croix-Rousse

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Après une forte action de réhabilitation des espaces publics, dans laquelle s'est engagée la collectivité depuis 1995, les élus du 1<sup>er</sup> arrondissement ont attiré l'attention des pouvoirs publics, pour que des actions complémentaires soient menées dans le secteur du bas des pentes de la Croix-Rousse.

Le bas des Pentes de la Croix-Rousse répond à la fois à une logique de quartier, mais aussi à celle d'un centre ville. Conforter la logique de quartier implique de travailler avec les habitants et les commerçants en place, de conforter l'animation commerciale, mais aussi la présence associative, de développer le service et le commerce de proximité, d'être attentif à la qualité de vie des habitants. Répondre à une logique de centre-ville implique des efforts en matière de signalétique, de présence d'enseignes, de rééquilibrage entre vie nocturne (qu'il ne s'agit pas d'éliminer) et vie diurne (qu'il convient de renforcer), pour rétablir le lien et la synergie entre le bas des pentes, la place des Terreaux et la Presqu'île toutes proches.

C'est ainsi que nous donnerons un nouvel élan à ce quartier, que nous ne comptons pas abandonner. A cette fin, et au vu de l'expérience passée, nous savons qu'il est important que les actions de la collectivité soient à la fois amplifiées et coordonnées.

Monsieur le Maire, nous vous remercions de la mise en place d'un comité de pilotage élargi, que vous avez vous-même présidé il y a quelques jours. Pouvez-vous présenter au Conseil municipal de Lyon le plan d'actions qui sera mis en œuvre sur les rues du bas des pentes, en association avec la mairie d'arrondissement, les élus et services de la Ville de Lyon et du Grand Lyon, mais aussi tous les acteurs, habitants, commerçants et associations, déterminés à ce que vive pleinement le bas des pentes de la Croix-Rousse ?

M. LE MAIRE: Madame le Maire, merci de votre question. Comme vous l'avez dit, nous avons eu un comité de pilotage, à la fois avec les élus de la mairie centrale et vice-présidents au Grand Lyon et la mairie d'arrondissement. En même temps, nous avions tenu et vous aviez tenu à réunir l'ensemble de ceux et celles qui agissent au quotidien dans le monde associatif dans la société civile sur le bas des pentes et je crois que ce comité de pilotage a été extrêmement fructueux.

En effet, on voit bien aujourd'hui que dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, qui est en cours de redynamisation et qui aujourd'hui, est sur une trajectoire tout à fait positive, nous avons encore un certain nombre de difficultés sur le bas des pentes. Pour cela, à mon avis, il convient de mener toute une série d'actions que nous avons analysées et définies ensemble.

Tout d'abord, la revitalisation économique du bas des pentes : on sait bien que, entre la place des Terreaux et le milieu des pentes, là où nous allons par exemple essayer de revitaliser le quartier avec l'installation de l'école EsMod dans l'ancien central Burdeau, nous avons un espèce de « No Man's land ». Nous travaillons donc avec les services du Grand Lyon, avec M. Kimelfeld, à votre demande, pour essayer de revitaliser ce bas des pentes.

Cela passe par la réintroduction d'un certain nombre de commerces, par un travail avec l'ensemble des bailleurs sociaux de manière à se réapproprier un certain nombre de rez-de-chaussée. Ce seront des commerces de proximité. Nous avons parlé ensemble d'un commerce alimentaire de 300 m², qui pourrait être une locomotive des bas des pentes. Et puis, en même temps, cela passe par un travail sur ce qui doit faire la vocation de ce quartier, c'est-à-dire une économie de la créativité. Nous devons mettre là tout ce qui, à la fois dans le domaine de la mode, de l'informatique, des galeries d'art, peut faire en sorte que ce quartier devienne non seulement évidemment rayonnant pour la population qui l'habite, mais pour l'ensemble de l'agglomération lyonnaise.

Cela demande également que nous résolvions deux ou trois problèmes : le premier problème, c'est celui de la tranquillité publique. Vous avez indiqué vous-même la nécessité de prendre en compte, à la fois la volonté de ceux qui ont envie d'être tranquilles dans leur quartier, de pouvoir dormir le soir, et en même temps, de ne pas chasser la vie nocturne en dehors de ce quartier.

Je vais réunir dans les prochaines semaines l'ensemble des acteurs de la vie nocturne, de manière à avoir un dialogue avec eux, en même temps qu'avec les associations de riverains, pour que l'on puisse trouver un modus vivendi entre les deux parties. Mais on ne peut pas faire de Lyon, une ville qui éteigne les feux à partir de 22h, il faut bien qu'il y ait les deux types de vie. Les uns et les autres d'ailleurs, nous sommes quelquefois partisans de la tranquillité publique et en même temps, nous souhaitons pouvoir trouver un certain nombre de lieux animés dans la ville.

Autre problématique : la propreté. Je tiens à le dire ici, c'est un sujet que nous avons abordé. Je sais que les problématiques des marchés publics sont souvent évoquées aujourd'hui dans la Ville de Lyon et nous en avons un exemple assez fort sur le 1<sup>er</sup> arrondissement : pourquoi ?

Lorsque nous avons fait les appels d'offres de nettoiement pour le 1<sup>er</sup> arrondissement, nous avons eu une société privée qui –on va dire, a « cassé les prix ». Mais, en cassant les prix, elle nous en a donné pour le prix qu'elle nous avait défini. C'est-à-dire que lorsque les habitants comparent le service rendu par rapport à l'époque précédente, ils trouvent que ce service s'est dégradé. Et donc ensemble, nous allons examiner comment redonner à ce service une véritable qualité, en partenariat avec le Grand Lyon et la Ville de Lyon, comment faire en sorte qu'on puisse avoir une véritable coordination des services, de manière à ce que le Grand Lyon qui fait les surfaces horizontales et

la Ville de Lyon qui fait les surfaces verticales, puissent travailler en même temps et donc que l'on ait une amélioration sensible de la propreté dans ce quartier.

Voilà donc les éléments que je veux souligner à nouveau devant le Conseil municipal et qui à mon avis vont nous permettre d'améliorer la situation dans le bas des pentes, tout comme nous sommes en train de travailler sur d'autres quartiers : Paul-Bert, Guillotière, par exemple, 7<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> arrondissements, rue de Marseille, etc..., de manière à ce que tous ces quartiers, qui ne sont pas dans des grands projets de développement, ne se sentent pas à l'écart du développement de la Ville, et puissent se sentir totalement partie prenante de l'effort d'amélioration de la vie au quotidien, qui est ressenti je crois aujourd'hui, par l'ensemble des Lyonnais.

-----

#### b) à la gestion du patrimoine de la Ville

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : Vous le savez, un certain nombre d'associations, dans différents champs, sont à la recherche de locaux pour exercer leurs activités. Ces associations peuvent souvent payer un loyer, par contre elles n'ont pas toujours le budget nécessaire pour intégrer le coût parfois important des reprises de bail demandé par les bailleurs privés.

Dans notre arrondissement, il existe un certain nombre de locaux, avec des caractéristiques différentes, qui pour certains appartiennent à la Ville et, dont nous souhaiterions connaître la destination. Cette situation suscite de notre part plusieurs questions :

- un inventaire précis de tous ces locaux, avec leurs caractéristiques précises, existe-t-il et peut-il être travaillé entre la Ville de Lyon et la mairie d'arrondissement ?
- une réflexion est-elle menée, au niveau de la Ville, sur une gestion stratégique et prévisionnelle de ce patrimoine ? Le cas échéant, est-il possible d'en connaître les grandes lignes sur notre arrondissement ?

Mme GAY Nicole, Adjointe : Je vais avoir un peu de mal à aller très loin avec ma voix, mais je vais quand même essayer !

Madame le Maire, votre question reprend pour une large part les thèmes que nous avions abordés à l'occasion d'une rencontre que nous avions eue en novembre 2008 avec vos Adjoints et avec les services de la Délégation que je conduis.

On avait ensemble passé en revue les principaux immeubles du patrimoine communal situé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement et je n'en évoquerai que quelques uns :

- D'abord la mairie où nous avons engagé ensemble un certain nombre de travaux avec le réaménagement de l'accueil,
- Les églises Bon Pasteur et Saint Bernard et la Chapelle Villemanzy,
- L'ancien commissariat de la place Sathonay pour lequel vous avez été associé aux études en vue de l'implantation d'en équipement Petite Enfance, même si tout cela est en situation de regard encore à l'heure actuelle,
  - L'immeuble de la rue Terme abritant l'antenne Solidarité,
  - Et dans des conditions qui restent à améliorer, le CNP,
- Le 51, montée de la Grande Côte qui depuis fait l'objet d'une cession en partenariat avec la Mission Pentes,
- Le 5, place Croix-Paquet qui pourrait intéresser l'Opéra pour son atelier de couture. Je suis particulièrement ce dossier,
- L'immeuble Flesselles qui abrite différents équipements sociaux et qui n'est donc pas disponible à ce jour pour une autre affectation.

Pour être moi aussi, comme les services, sans cesse sollicitée par de nombreuses associations à la recherche de locaux, il nous est souvent impossible de répondre favorablement à l'ensemble de ces demandes. Nous sommes donc bien souvent obligés de les orienter vers le patrimoine privé tout en suivant le suivi de leur situation.

L'inventaire de tous ces locaux et les projets d'arbitrage immobiliers qui s'y rattachent est en cours d'élaboration et nous serons en mesure de fournir à la municipalité tous les éléments nécessaires à la gestion active de ce patrimoine.

Vous avez été associée à la stratégie de valorisation de propriétés communales du 51 montée de la Grande Côte et du 5 place Croix-Paquet. Mais je comprends et je partage votre souci d'anticipation. Je vous propose que nous examinions ensemble plus en détail au cours d'une prochaine réunion les études déjà réalisées pour les principaux immeubles considérés et le planning des analyses immobilières.

Donc, je me rapprocherai très rapidement de vous pour fixer une nouvelle date de réunion. Voilà Madame la Maire ce que je pouvais répondre à votre question.

c) au Cinéma d'Art et d'Essai à Lyon

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement : La troisième question concerne le Cinéma d'Art et d'Essai à Lyon et je demanderai à Bruno Lebuhotel, Conseiller municipal, élu du 1<sup>er</sup> arrondissement de bien vouloir la poser au Conseil.

M. LEBUHOTEL Bruno : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'été dernier, le CNP Odéon, une des plus anciennes salles de cinéma de Lyon, a fermé ses portes, après la fermeture en 2006 du cinéma indépendant *l'Ambiance*, rue de la République. Sur notre arrondissement, deux cinémas d' « Art et d'Essai » sont actuellement à la recherche d'une véritable dynamique. Avec l'ouverture, ces dernières années, de plusieurs multiplexes de cinéma, nous observons un recul de l'attractivité des salles de centre-ville et des salles dont la programmation fait la part belle à des œuvres plus confidentielles et moins commerciales. Il nous semble que, dans une Ville qui a vu naître le cinéma, dans une Ville dont l'offre culturelle est très variée dans tous les domaines, la fermeture de ces salles représenterait un réel recul pour les Lyonnais.

Alors que le festival *Lumière* a été lancé l'année dernière et a connu un succès indéniable, comment la Ville de Lyon peut-elle faire en sorte que puisse subsister une offre de cinéma « d'art et d'essai » en centre-ville ?

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est une question importante qui est posée par la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion à plusieurs reprises d'échanger et de travailler ensemble sur cette question.

Quelques chiffres peut-être pour montrer que de 1998 à 2008 (à partir d'une étude menée par le Grand Lyon), l'offre cinématographique a augmenté de 21 % sur notre territoire (en nombre de fauteuils). Elle ne s'est pas accompagnée d'une baisse du public, puisque en 2008, nous avons pu noter une augmentation de 12 % de la fréquentation par rapport à 2007.

Pour autant la situation de l'Art et l'Essai, et en particulier sa diffusion dans le centre ville, a fortement évolué ces dernières années avec d'abord la baisse de fréquentation des CNP qui en gros, dans la dernière année s'élève à peu près à 20 % de baisse, mais aussi avec l'arrivée du Comédia qui a pu développer, à partir d'une stratégie indépendante des multiplexes, une vraie offre d'Art et d'Essai.

Cette baisse de la fréquentation est une évolution marquante, elle est souvent due à l'usure, à la lassitude, aussi à l'évolution technologique, à une mauvaise qualité des installations, bref, à tout ce qui fait que le CNP, longtemps hégémonique, n'a peut-être pas su évoluer et se remettre en question.

Il faut aussi se rappeler que les premières salles d'Art et d'Essai en leur temps, quand elles sont apparues, ont tué la génération précédente des cinéclubs. Quand les premiers complexes sont apparus, ils ont tué les salles de quartier.

En un mot ce n'est pas uniquement par le développement des multiplexes que le cinéma d'Art et d'Essai souffre, d'autant qu'aujourd'hui certains de ces multiplexes se sont lancés à leur tour dans une offre d'Art et d'Essai qui vient concurrencer les cinémas classiques. Ce problème ne se pose pas seulement dans notre territoire, mais il est bien national.

Avec la fermeture du CNP Odéon qui a été brutale, au mois d'août dernier et l'effondrement des autres CNP, il s'ensuit qu'aujourd'hui le Comédia est vraiment la meilleure alternative d'Art et d'Essai de notre territoire. Mais cela ne peut pas suffire d'autant qu'il est un peu décentré par rapport aux autres cinémas.

La situation, pour autant, n'est pas envisagée avec fatalisme. Afin de permettre une continuité de programmation Art et Essai dans le centre ville, nous nous sommes réunis avec la Région Rhône-Alpes. Nous avons rencontré des opérateurs Lyonnais et en particulier, le responsable des CNP et le collectif de soutien. Nous avons étudié ensemble les enjeux, les scénarios pour la continuité de la diffusion de ces films dans le centre ville et les différentes possibilités à développer avec les opérateurs.

Aujourd'hui, clairement, la ville souhaite agir pour favoriser le développement de projets structurés dans ce domaine en partenariat avec des opérateurs fiables et expérimentés et pour preuve, la réussite du Comédia montre que de nouveaux établissements se spécialisant dans l'Art et l'Essai peuvent trouver un équilibre économique à partir du moment où ils bâtissent une vrai stratégie et un vraie projet culturel.

Ce sont ces deux aspects, à la fois commercial et culturel, qui justifieront le soutien de la ville dans ce champ.

C'est dans cette perspective que nous continuons de travailler afin que notre ville, ville de naissance du cinéma, puisse poursuivre la diffusion de la création cinématographique et je suggère que nous continuions ce travail et j'espère que nous aurons dans les mois à venir d'autres perspectives à vous présenter ici-même.